AVIS DE CONVOCATION

AUX: MEMBRES DU CONSEIL ELZÉAR GOULET LOCAL

PRENDRE AVIS D'UNE RÉUNION DU CONSEIL ELZÉAR GOULET:

DATE: 10 octobre 2024

HEURE: 19h00

LIEU: Salle 1341-Salon Sportex Université de Saint-Boniface 200 Cathedral Ave. Winnipeg MB R2H0H7

L'OBJET DE LA REUNION EST LE SUIVANT

- 1. D'ORGANISER DES ÉLECTIONS POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT,
- 2. D'ÉTABLIR LES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LA SECTION LOCALE ; ET
- 3. TOUTE AUTRE QUESTION DONT L'ASSEMBLÉE POURRAIT ÊTRE SAISIE ;

Aucune autre question nécessitant un avis de convocation ne sera traitée. La participation par ZOOM ou PEUT ÊTRE possible si un nombre suffisant de citoyens s'inscrivent avant 16 h 30 le 7 octobre 2024 auprès du Bureau du directeur général des élections (DGE). Des dispositions supplémentaires concernant la participation ZOOM sont incluses dans les règles de l'Assemblée.

Des informations supplémentaires sont disponibles auprès du bureau régional ou du DGE. L'adresse du directeur général des élections est la suivante :

Courriel: dgray@mmf.mb.ca.

DONNÉ PAR MA MAIN CE 27e JOUR D'AOÛT 2024.

, Président, Conseil Elzéar Goulet

NB: LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS, M. DAVID GRAY DIRIGE L'ÉLECTIONS POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT <u>EN ANGLAIS</u> et une réunion régulière suivra l'élection qui sera présidé par le président Christian Dandeneau.

RÈGLES DE L'ASSEMBLÉE

SEULS LES CITOYENS DE LA NATION MÉTIS DE LA RIVIÈRE ROUGE, ENREGISTRÉS COMME MEMBRES DE LA SECTION LOCALE À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE, SERONT AUTORISÉS À PRENDRE LA PAROLE LORS DE L'ASSEMBLÉE, À SE PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS OU À VOTER SUR LES QUESTIONS SOULEVÉES.

Les membres/citoyens qui résident à plus de 100 kilomètres du lieu de la réunion ou qui voyagent à l'extérieur de leur résidence et qui seront à plus de 100 km du lieu de la réunion le jour de la réunion peuvent être en mesure d'assister à la réunion via « zoom » (un lien zoom sera tenté). POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, UN CITOYEN DOIT S'INSCRIRE À LA PARTICIPATION ZOOM AUPRÈS DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS AU PLUS TARD le 7 octobre 2024 avant 16h30. L'impossibilité de créer ou l'interruption d'un lien ZOOM n'invalide pas la réunion.

LES CITOYENS PEUVENT ÊTRE NOMMÉS À L'AVANCE PAR UN AVIS ÉCRIT, SIGNÉ PAR DEUX CITOYENS, par écrit, signé par deux citoyens membres de la section locale. Le candidat doit également signer ACCEPTER LA NOMINATION et DÉCLARER pour quel(s) poste(s) il souhaite être considéré. Pour être acceptée, la candidature doit être reçue par le directeur général des élections au plus tard à 16 h 30 le 7 octobre 2024. LES NOMINATIONS SERONT ÉGALEMENT ACCEPTÉES DE L'ASSEMBLÉE LE JOUR DE L'ÉLECTION. Les personnes nommées par l'assemblée doivent accepter en personne ou par lettre signée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DIRIGE L'ASSEMBLÉE CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE PROCÉDURE DE ROBERTS. Ses décisions sont définitives et contraignantes. Les candidats retenus doivent obtenir 50 % des suffrages exprimés.

LES ÉLECTIONS SE DÉROULENT DANS L'ORDRE SUIVANT :

VICE-PRÉSIDENT